

question qu'il appartient au ministre de l'Intérieur et au Gouvernement en général d'étudier.

Le contrôle de l'exportation du pays d'origine est peut-être une question plus grave. Les signataires de la convention de 1912, ratifiée par le Canada en 1919, peuvent entrer en pourparlers en vue de s'assurer de la quantité exacte de narcotiques exportée de tel ou tel pays. Il serait peut-être utile de faire cette démarche.

L'hon. M. STEVENS: Je crois que la convention contient une disposition à cet effet et je demande que le Gouvernement en profite.

L'hon. M. BELAND: Tous les pays signataires de la convention seraient certainement disposés à nous fournir les statistiques exactes de l'exportation de ces narcotiques. Mais mon honorable ami comprendra aussi qu'il existe dans ce pays un commerce illicite.

L'hon. M. GUTHRIE: Le ministre nous a dit qu'il y avait eu 835 condamnations. Est-ce que cela comprend l'ensemble des condamnations au Canada; non seulement celles qui ont eu lieu grâce aux efforts du département de la Santé mais aussi celles qui entrent dans le cours ordinaire de l'application des lois criminelles?

L'hon. M. BELAND: Non. Il y a eu en tout 1,765 condamnations, y compris celles qui ont fait suite aux poursuites prises par les autorités municipales et provinciales. Le chiffre de 835 représente les poursuites intentées par l'autorité fédérale.

L'hon. M. GUTHRIE: Le nombre total des condamnations, y compris les poursuites intentées de la façon ordinaire, est donc de 1,765. Il y a un fait bien significatif, c'est que sur 835 personnes condamnées, 634 étaient des Chinois habitant le Canada; si bien qu'il n'y avait que 201 personnes d'autres nationalités, c'est-à-dire Canadiens et autres. Cela permet de conclure que ce trafic illicite des narcotiques au Canada est, dans une mesure de soixante à soixante-six pour cent, dû à la présence chez nous d'un assez grand nombre de Chinois. J'étais porté à croire que depuis cinq ans le nombre des condamnations pour le commerce illicite des narcotiques au Canada avait considérablement augmenté.

Quand j'étais au ministère de la Justice on a souvent appelé mon attention là-dessus, et bien que je ne puisse vous citer aujourd'hui les chiffres de mémoire, je suis porté à croire que l'augmentation dans le

nombre des condamnations a été excessivement rapide au cours des cinq dernières années. En examinant les chiffres qui nous sont soumis ce soir, je crois que nous pouvons parfaitement supposer que la majeure partie de ce commerce illicite est fait par des gens dont la présence au pays n'est, dans mon humble opinion, que de peu de valeur. J'espère que le ministère saura persévérer dans la tâche entreprise. Son travail est excellent sous ce rapport comme l'est aussi celui de la gendarmerie à cheval et de la police provinciale, mais, d'après ce que je lis dans les journaux des Etats-Unis et surtout de New-York, je suis plutôt porté à croire que cette contrebande augmente au lieu de diminuer, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

(L'article est adopté.)

Quarantaine—Salaires et dépenses casuelles des districts organisés; Hygiène publique et autres districts; Lazarets de Tracadie et de l'île D'Arcy; Loi de l'hygiène publique, \$273,500.

L'hon. M. MANION: Le ministre peut-il nous expliquer brièvement comment cette somme est dépensée?

L'hon. M. BELAND: Il y a huit postes de quarantaine au Canada: Halifax, Louisbourg, Sydney-Nord, Charlottetown, Saint-Jean, Chatham, Grosse-Île et Victoria. Les deux lazarets sont situés l'un à Tracadie, Nouveau-Brunswick et l'autre sur l'île d'Arcy, Colombie-Anglaise. Le poste de Grosse-Île est de beaucoup le plus important. Avant de discuter ce sujet, je vais dire au comité le nombre de lépreux qui se trouvent au Canada. Il y en a 14 à Tracadie et 5 à l'île d'Arcy.

M. MacLAREN: Les 14 lépreux de Tracadie viennent-ils du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. BELAND: Non, pas tous. Ils viennent, je pense, de l'est du Canada. L'an dernier, il en est venu un de Toronto et deux de Regina et Swift-Current.

M. CHAPLIN: De quelles nationalités étaient-ils?

M. MacLAREN: Comme le sait bien le ministre, la région qui entoure Tracadie a vu se produire des cas de lèpre depuis un siècle. Le nombre des malades du Nouveau-Brunswick diminue-t-il? Les chiffres semblent indiquer que le nombre des cas a diminué depuis vingt-cinq ans.

L'hon. M. BELAND: En attendant que je puisse avoir ce renseignement je vais répondre à mon honorable ami de Lincoln.